

## **Message from the Public Health Agency of Canada (PHAC)**

### **1. Q: Why was the Canadian Health Network singled out for elimination?**

**A:** For eight years the Canadian Health Network has provided invaluable online access to credible health information to help Canadian stay healthy, and prevent injury and disease. The Canadian Health Network (CHN) is innovative, bilingual and pan-Canadian Internet-based health information service. It has provided Canadians with practical, timely and quality-assured information on the health issues that matter most to Canadians.

- It was a difficult decision for the Public Health Agency of Canada to end the CHN program.
- The Public Health Agency was created five years after the inception of the CHN. Since its inception in 2004 the Agency has been working with the provinces, territories and community organizations, including hospitals and universities, to further develop an effective, coordinated public health system to serve Canadians. The Agency will continue to focus attention on the role and importance of public health and this government will build on the Agency's experience and expertise to further the vision of the CHN.
- The Agency's will continue to look for effective and innovative ways to provide Canadians with high quality, credible health information through means including the Agency's own Web site, as well as linkages to other health-related Web sites. This may also include future partnerships opportunities with organizations that were Canadian Health Network contributors.

### **2. Q: Why was it decided that the Canadian Health Network would be wound down?**

**A:** The establishment of the Public Health Agency of Canada has helped focus attention on the role and importance of public health. PHAC continues to build a national presence for the Agency and work with provinces and territories to further develop an effective, coordinated public health system that serves Canadians.

The Agency is undergoing a Grants and Contribution program reduction exercise in order to identify \$16.7 million in current and ongoing savings. As a result, difficult decisions are being made, which includes the wind down of CHN by March 31, 2008. With a more mature organization, we are looking for ways within the Agency to build on the vision of CHN and provide Canadians with high quality, credible information through other means including PHAC's own Web site.

**3. Q: When will the Canadian Health Network be eliminated?**

A: The Government is committed to allowing a reasonable and flexible transition period when major changes are made to a funded activity already underway. To ensure an orderly and professional transition, the Gs&Cs component of the Canadian Health Network will cease on March 31, 2008. This will mean that the wind up of the Canadian Health Network will occur when the Affiliates' contribution agreements end on March 31, 2008.

The Public Health Agency of Canada and the Canadian Health Network Affiliates will operate in a business-as-usual manner until March 31, 2008, honouring all commitments within each Affiliate's Grants and Contribution Agreement while recognizing that flexibility is necessary by everyone in this time of transition.

We value the excellent working relationship we have with our stakeholders and we will continue to work in close collaboration with our partners to benefit the health of Canadians.

**For questions from the Media on the decision:**

- Call may be directed to PHAC Media Relations **(613) 948-7970**

**Francais**

**1. Q : Pourquoi avoir choisi d'éliminer le Réseau canadien de la santé en particulier?**

R : L'Agence s'est résolue à contrecœur à mettre fin au Réseau canadien de la santé afin d'atteindre ses exigences de réduction des S et C en 2008-2009.

Pendant huit ans, le Réseau canadien de la santé a offert un accès en ligne à de précieux renseignements sur la santé afin d'aider les Canadiens à rester en santé et à prévenir les blessures et les maladies. Depuis trois ans, en 2004, l'Agence a été mise sur pied et s'est établie à l'échelle nationale en collaborant avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec des groupes municipaux (p. ex. hôpitaux, universités) afin de mettre en place un système de santé publique efficace et coordonné pour les Canadiens.

Grâce à l'expérience et à l'expertise qu'elle a acquises depuis sa création, l'Agence est certaine d'être en mesure de travailler avec son personnel et les intervenants afin de poursuivre la vision du Réseau canadien de la santé et de fournir aux Canadiens des renseignements sur la santé fiables et de haute qualité par d'autres voies, notamment par son propre site Web accessible à l'adresse suivante [www.ASPC-aspc.gc.ca](http://www.ASPC-aspc.gc.ca).

## **2. Q : Pourquoi le RCS sera-t-il supprimé?**

**R :**

- En 1999, avant l'arrivée des moteurs de recherche approfondie dans Internet, le Réseau canadien de la santé était l'unique portail en ligne offrant des renseignements sur la façon de rester en santé et de prévenir les maladies. Le RCS et ses affiliés étaient des visionnaires. En effet, ils se sont rendu compte de la façon dont Internet pouvait aider les utilisateurs à trouver de précieux renseignements sur divers sujets allant de la vie active à la santé au travail.
- La création de l'Agence de la santé publique du Canada a contribué à susciter l'attention sur le rôle et l'importance de la santé publique.
- L'ASPC continue de renforcer sa présence nationale et collabore avec les provinces et les territoires afin de rendre le système de santé publique des Canadiens encore plus efficace et coordonné.
- L'Agence procède actuellement à un exercice de réduction de son programme de subventions et de contributions afin d'économiser 16,7 millions de dollars maintenant et à l'avenir. De difficiles décisions doivent donc être prises, notamment la suppression du RCS le 31 mars 2008.

## **Q : Quand le Réseau canadien de la santé sera-t-il supprimé?**

**R :** Le gouvernement s'est engagé à accorder une période de transition raisonnable et souple lorsque de grandes modifications sont apportées à une activité financée déjà en cours. Afin d'assurer une transition ordonnée et professionnelle, le volet S et C du Réseau canadien de la santé se terminera le 31 mars 2008, ce qui signifie que le Réseau canadien de la santé sera supprimé lorsque les accords de contribution des affiliés prendront fin le 31 mars 2008.

Les activités de l'Agence de la santé publique du Canada et des affiliés du Réseau canadien de la santé se poursuivront normalement jusqu'au 31 mars 2008. Les engagements pris dans les accords de subvention et de contribution des affiliés seront ainsi honorés. La souplesse de la part de toutes les parties est essentielle en cette période de transition.

L'ASPC reconnaît les excellentes relations de travail qu'elle entretient avec ses intervenants et poursuivra ses étroites collaborations avec ses partenaires dans l'intérêt de la santé des Canadiens.

**Relations avec les médias** - Agence de la santé publique du Canada **(613) 948-7970**